

CONSEIL DE FACULTE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Michel-Ange Amorim, François Cottin, Isabelle Siegler, Jean-François Allirand, Dominique Charrier, Thomas Deroche, Pia Hénaff Pineau, Norine Cousot, Patricia Durand, Noémie Pagani.

Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Christine Le Scanff, Julie Etcheverry, Gaëlle Giraudier, Béatrice Rodriguez, Bernard André.

Invités :

Nathalie Jacob Righini, Patrick Maupu, Nadine Petrilli, Christel Gutmann,

Le Vice Président étudiants a interpellé la direction de la composante sur la représentation des usagers au conseil et sur les prochaines élections

Nathalie Jacob-Righini : le problème se pose depuis plusieurs mois. Des élections auraient dû avoir lieu en mars puis, suite au confinement, devaient être organisées en septembre. Lors d'une réunion avec la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, il a été demandé à ce que les élections passent en électronique. Un marché sera proposé en février (en attente d'un retour de la DAJI sur ce point).

1/ Compte rendu du Conseil du 10 juin 2020 (annexe 1)

Le compte rendu est approuvé à la majorité (1 abstention)

2/ Attendus Parcoursup + Capacités d'Accueil (annexe 2)

Thomas Deroche précise quelques éléments.

Les attendus nationaux restent inchangés.

Les attendus locaux : il s'agit essentiellement de (re)formuler les attendus locaux en terme de compétences et connaissances et de préciser les exigences spécifiques de la formation. Un point d'attention est porté sur le fait que les attendus dans Parcoursup ne doivent pas faire référence aux anciennes séries de l'ex baccalauréat, l'idée étant de décloisonner les filières mais il serait éventuellement possible de proposer des binômes de spécialités.

Il est proposé de ne pas donner de conseil de combinaison de spécialité aux candidats ni pour le portail STAPS, ni pour la LDD (après discussion avec la Faculté des Sciences d'Orsay).

Cette règle est votée à l'unanimité des voix

Thomas D. rappelle que l'accès au portail STAPS se fait par 3 entrées : équitation, kiné, tronc commun.

Parcoursup équitation offre actuellement une capacité d'accueil de 25 étudiants. La proposition qui est faite est de passer à 12 étudiants avec pour principales justifications :

- Sécurité dans le manège
- Augmenter les volumes de reprise pour chaque étudiant / volume maquette
- Penser les Capacités d'Accueil par rapport à la mutualisation (39 cavaliers pour le moment dont 24 L1, 14 L2 et 15 L3 pour 36 places...)

Cette proposition est votée à l'unanimité des voix

Sur la filière équitation, il est proposé de faire évoluer les attendus locaux du Galop 5 au Galop 6.

Pia Hénaff Pineau demande ce qui justifie ce changement d'attendus sachant que dans les autres spécialités, il n'y a pas ce type d'éléments.

Thomas D. explique que l'idée est de viser l'excellence autour de cette spécialité et d'homogénéiser le niveau.

Pia H.P. ne voit pas pourquoi on durcirait la sélection. Les autres formations gèrent toutes un public dont le niveau est hétérogène.

Nathalie J.R. : les étudiants, dans les faits, sont majoritairement au-delà du niveau 5. La question à se poser est la politique sportive sur laquelle la composante veut se positionner, en lien avec la politique universitaire.

Noémie Pagani se demande quelle est la motivation des étudiants qui intègrent la filière équitation. Pour certains, l'objectif est peut-être juste d'intégrer la filière Staps et ne visent pas forcément un niveau d'excellence.

Dominique Charrier ajoute que la filière STAPS est déjà très sélective et que, par principe, l'université a un devoir de service public. Il est contre durcir encore la sélection.

Vote contre à la majorité (9 contres – 5 pours – 3 abstentions)

La proposition est rejetée et sera rediscutée ultérieurement.

La réflexion porte sur les capacités d'accueil actuelles dans le recrutement Parcoursup de la Faculté des Sciences du Sport, si la filière équitation devait passer de 25 étudiants à 12. Quelle stratégie de recrutement de nos étudiants en Licence que ce soit via Parcoursup ou dans les mentions ?

Thomas D. expose les chiffres actuels.

Le conseil des formations propose de reverser 10 places dans les entrées Parcoursup kiné et tronc commun et de garder 3 places pour la rentrée 2022-2023 selon les effectifs mutualisés en Licence sur l'entrée équitation. Thomas D. rappelle que cela aurait comme conséquence un recrutement quasi exclusif en L1 et n'offre pas ou peu d'entrées d'étudiants en L2 et L3 dans les mentions Staps de Licence.

Dominique C. aurait souhaité que soit fait un vote de principe sur une augmentation des capacités d'accueil afin de répondre à une demande toujours grandissante chaque année.

Cette question pourrait être étudiée à nouveau lors d'un prochain conseil.

Pia H.P. précise qu'aujourd'hui le but n'est pas de diminuer ou d'augmenter les Capacités d'Accueil, la question est de savoir comment sont réparties les 13 places du parcours équitation.

Thomas D. confirme que les capacités d'accueil ne sont pas modifiées.

Cette proposition est acceptée à la majorité (3 contres - 6 abstentions - 8 pours - 1 non exprimé)

Il est proposé que, parmi les 10 places reversées, 5 soient ajoutées au Capacité d'Accueil des L1 Staps-kiné dans les IFMK.

Cette proposition est votée à l'unanimité des voix

Le tronc commun Staps serait également augmenté de 5 places.

Cette proposition est votée à la majorité des voix (1 abstention)

Pia H.P. précise que la composante « gagne » potentiellement 3 places pour pouvoir accueillir en L2 des étudiants extérieurs sans changer la soutenabilité.

Sur la Licence double diplôme, il est proposé de maintenir les capacités d'accueil à 25 étudiants.

Thomas D. expose les attendus locaux ainsi que les critères d'examens des vœux.

Ces propositions sont votées à la majorité des voix (2 abstentions)

3/ Modifications MC2C (annexe 2)

En préambule, Thomas D. fait part des difficultés de communication entre les responsables pédagogiques et les responsables des Unités d'Enseignements. Un conseil d'enseignement pour préciser les fonctions et périmètres des responsables pédagogiques va être organisé.

Il rappelle également que la surveillance des examens est prioritaire sur les autres activités, hors accueil du public (dans le cadre des formations ou des activités recherche).

Les épreuves de L1 et L3 sont organisées sur la même semaine 51, les épreuves de L2 en semaine 50

En L1, seules les épreuves de BAP (1 & 2) et la théorie des polyvalences sont organisées en présentiel.

En L2 : Toutes les épreuves se déroulent en présentiel.

En L3, une partie des épreuves se déroule en présentiel ; La théorie de la spécialité sportive est en distanciel.

Le tableau des modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MC2C) a été transmis à l'ensemble du personnel.

Les étudiants sont convoqués pour les examens, quel que soit leur lieu de confinement. Le planning leur sera envoyé dès que possible.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Thomas D. propose deux points de clarification :

- Après consultation des responsables pédagogiques, il est proposé que les formations de 2nd cycle de la F2S doivent proposer à leurs étudiants de conserver des notes > 10 sur les épreuves de première session dans les UE qui proposent une épreuve "miroir" (c'est-à-dire sur les mêmes contenus, même si la nature de l'épreuve évolue) en seconde session, cela même si l'étudiant a été ajourné à l'UE (dans les UE ou il y a plusieurs épreuves pour calculer le résultat à l'UE).

Ce point est adopté à l'unanimité.

- Pour information : Il est encore trop tôt pour arbitrer l'annulation de certaines épreuves réalisées en cours de formation. Cet arbitrage est quoi qu'il en soit coordonné par la direction des formations de la Faculté

Pas de remarque.

4/ Conventions DSDEN + ENKRE Master EOPS/ VHMA (annexe 2)

Pour rappel, toutes les conventions de formation sont à soumettre au vote du Conseil des facultés et validées à la Commission des Formations et de la Vie Universitaire.

Une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation (DSDEN) relative à l'accueil d'étudiants au sein des écoles publiques du 1^{er} degré dans le cadre de stages d'observation et de pratiques accompagnées pour 2020-21, a été signée en urgence (annexe 3).

Cette convention est approuvée à l'unanimité des voix

Une convention concernant l'accueil d'étudiants de l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice (ENKRE) au sein du master VHMA (mention STAPS – APA&S) est en cours de rédaction. Elle sera proposée au vote après validation de l'organisme.

Une convention de formation est en discussion avec le CREPS Chatenay qui souhaiterait donner la possibilité aux étudiants du CREPS inscrits dans un Diplôme d'Entraîneur Sportif (DES) de suivre et valider en double diplomation la Licence Pro Métier de la Forme de la F2S.

Thomas Deroche, après avoir consulté Bruno Robillard et le conseil des formations propose que la Faculté des Sciences du Sport se positionne de la façon suivante :

- Pas de double diplomation à envisager : les étudiants ne peuvent pas bénéficier de deux diplômes en ne suivant qu'une seule formation = position de principe à l'Université Paris-Saclay
- Le CREPS deviendrait opérateur de la formation en Lpro sur les enseignements relevant de la gestion financière et administrative d'une structure
 - La gestion de projet et son management
 - Gestion et analyse financière
 - Le management d'une équipe projet
- Les enseignements seraient réalisés dans leurs locaux en mutualisation avec les enseignements du DES (organisation pédagogique à trouver)
- Les étudiants de la Lpro comme ceux du DES bénéficieraient d'une validation d'acquis sur les enseignements mutualisés (et les compétences certifiées) si ceux-ci décidaient de s'inscrire les années suivantes dans la formation idoine
- L'accès des étudiants à ces formations serait par conséquent convenu (priorité).

Des réunions de travail avec le CREPS vont être organisées pour avancer sur ce projet.

5/ Budget projets tuteurés F2S (Noctiraid) (annexe 2)

Lors du conseil de la F2S du 27 février 2020, Il avait été demandé notamment de fixer une procédure claire pour tout le monde pour ce qui concerne les projets de formation (pédagogique) et hors formation (initiatives d'association hors projets tuteurés).

Il est proposé que soit inscrit un budget maximum de 5000€ par an pour soutenir les événements inscrits en UE pour la durée du contrat quinquennal et réparti comme indiqué page 19 du PowerPoint de présentation en annexe.

Dominique C. s'étonne qu'il n'y ait pas eu de Conseil d'Administration d'organisé depuis la rentrée, que les conseillers ne disposent pas d'éléments précis concernant l'évolution du budget de la composante et qu'il n'y ait pas eu de retour par rapport au Dialogue de gestion.

Il rappelle qu'il y a également des recettes autour de ces événements.

Il s'interroge par rapport aux montants élevés associés aux lignes vêtements promos, goodies...

Nathalie J.R. rappelle que jusqu'à l'année dernière, le conseil se positionnait sur une subvention ou non, en fonction de l'intérêt de l'événement. Ce qui est proposé aujourd'hui, ce sont des frais de fonctionnement votés une fois pour toute la soutenabilité de la formation.

Les goodies, et tout ce qui est de l'ordre de la communication, ne peuvent pas être inscrits dans la soutenabilité de formation.

Il est nécessaire de prendre en compte ce qui est de l'ordre de la formation et ce qui ne l'est pas.

Pia H.P. comprend le passage de la notion de subvention à la notion de frais de fonctionnement mais à ce moment-là, les lignes de dépenses doivent renvoyer à du pédagogique et il devient nécessaire d'avoir une vision complète et claire de l'ensemble du budget.

Par ailleurs, qu'est ce qui justifie de passer d'une subvention de 2000€ à des frais de fonctionnement de 5000€ ?

Comment voter une ligne du budget alors qu'on n'a pas l'ensemble des éléments du budget ?

François Cottin propose que les lignes associées à la communication soient retirées et insiste sur le fait que le montant qui passerait à environ 3300 € est une barrière.

Seraient votés uniquement les éléments en lien avec la formation.

Pia H.P. propose que soit votée une position de principe « Intégration dans le CF Forma des frais de fonctionnement plafonnés pour soutenir les actions pédagogiques (projets tuteurés...) inscrites dans les maquettes de formation ».

Ce principe est voté à l'unanimité des voix

6/ Subvention évènement Lpro et L3 Management (annexe 2)

La F2S peut soutenir des actions portées par les étudiants ou les enseignants avec pour ambition commune le rayonnement de nos formations et de nos étudiants au sein de UPSaclay et dans son territoire.

7/ Questions diverses

Arbitrages RH :

François C. revient sur les profils de poste et leur validation.

Pour le moment, il n'y a pas eu de retour sur les arbitrages.

Une Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs doit valider mi-décembre la liste définitive des postes qui seront ouverts au concours.

Crise sanitaire :

Il peut y avoir des adaptations après le 1^{er} décembre.

Les risques psycho-sociaux et l'organisation ont été abordés lors du derniers CHSCT.

L'adaptation de nos pratiques se fait au jour le jour.

François C. rappelle que Norine Coussot, référente Covid de notre composante, fait remonter à la présidence toutes les semaines les cas qui lui sont rapportés. Il apparait qu'il n'y a pas plus de cas positifs et de cas contacts à la Faculté des Sciences des Sports que dans les autres composantes et ce, malgré la poursuite des pratiques sportives.

Il est demandé que les conseils soient un peu plus décalés en fin de journée afin de ne pas avoir lieu pendant les heures de cours.

La séance est levée à 12h30